

## Exposé 8 – éléments de correction

### 1. Proposer une explication simple de ce qu'est un algorithme de recommandation.

Un algorithme de recommandation est un programme informatique qui s'appuie sur une analyse des données personnelles des utilisateurs pour suggérer différentes recommandations à ceux-ci, comme de nouveaux contenus à découvrir ou bien de nouvelles relations à établir.

### 2. Lister quelques principes sur lesquels repose son fonctionnement.

Le programme fonctionne sur la base d'une analyse des goûts, des opinions et des intérêts entre les abonnés. En recoupant des données très diverses, et en les mettant en corrélation avec des profils types, l'algorithme sélectionne les contenus ou les relations à suggérer. Lorsque l'algorithme de recommandation vise à proposer de nouvelles relations à établir entre internautes, ces données s'appuient sur les relations, les opinions, les intérêts et les goûts en commun avec d'autres abonnés. Dans le cas de la publicité ciblée, ces algorithmes peuvent par exemple se servir des données de géolocalisation, de l'âge, du sexe, etc.

### 3. Rechercher dans quel contexte politique est survenu le scandale Cambridge Analytica.

Le scandale Facebook-Cambridge Analytica renvoie aux données personnelles de plus de 80 millions d'utilisateurs Facebook que la société Cambridge Analytica (CA) a exploitées dès 2014. Ces informations ont potentiellement permis d'influencer les intentions de vote en faveur de décisions politiques (Brexit, Campagne présidentielle américaine de 2016, etc.).

### 4. Débat Les données collectées par les réseaux sociaux peuvent-elles représenter un danger ?

Les données, lorsqu'elles sont collectées par les réseaux sociaux, peuvent faire l'objet d'utilisations très diverses. Il est parfois utile de se référer aux conditions générales d'utilisation (CGU) afin de prendre connaissance de l'ampleur de leur utilisation. Il n'est toutefois pas très aisé de le faire en raison de la longueur de ces documents qui s'avèrent fastidieux à parcourir.

### 5. Bilan Chez soi, sur son *smartphone* ou son ordinateur, vérifier les paramètres de confidentialité selon son choix de partager ou non différentes informations sur son réseau social préféré.

À titre d'exemple : Facebook (en mode restrictif le plus confidentiel possible, sans recours à la publicité ciblée) et LinkedIn (à titre professionnel, avec une confidentialité moindre).